

COMMUNE DE SAINT MADEN

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2020

Nombre de membres : 11

En exercice : 11 -

Présents : 8 - 7 à partir de 20 h - Votants 8 - Date de convocation : 10/09/2020

L'an deux mille vingt, le quinze septembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente sous la présidence de Monsieur LECHEVESTRIER Jean-Luc, Maire.

ETAIENT PRESENTS : LECHEVESTRIER Jean-Luc, Maire, CHENU François, PEDRON Nathalie, adjoints au Maire, FOUERE Izabela, QUEMERAIS Thomas, QUEMENEUR Hélène, a quitté la salle à 20 h, REHEL Elodie, ROBERT Emilie

ABSENTS excusés ; FAUCON Patrick, LECHEVESTRIER Manuel, BRUNET Marie

SECRETAIRE DE SEANCE : REHEL Elodie

Ordre du jour :

- Inventaire des cours d'eaux (intervention de Mr DUVILLARD Mathieu, agent Dinan Agglomération) ;
- Plan de relance : fonds d'investissement exceptionnel pour les communes - 1^{er} appel à projets lancé par le Conseil Départemental des Côtes d'Armor ;
- Désignation des membres communaux à la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées -CLECT (1 titulaire, 1 suppléant) ;
- Réfection et mise à jour du site internet : future convention entre St Maden et la commune de Plumaudan ;
- Questions diverses :
Achat matériels, ...

Inventaire des cours d'eaux (intervention de Mr DUVILLARD Mathieu, agent Dinan Agglomération) (2020-09-01)

Le maire rappelle le contexte de l'inventaire des cours réalisé il y a plusieurs années, il présente à l'assemblée Monsieur DUVILLARD Mathieu agent à Dinan Agglomération en charge de l'inventaire des cours d'eau sur la commune.

Monsieur DUVILLARD fournit des informations relatives à la démarche (définitions d'un cours d'eau, inventaire des cours d'eau, contexte réglementaire, contexte local et mise en œuvre).

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Rance-Frémur-Baie de Beausais, en partenariat avec les services de la police de l'Eau (DDTM22, office Français de la Biodiversité – antennes des Côtes d'Armor) a demandé à Dinan Agglomération de réaliser un complément d'inventaire cours d'eau sur les communes adhérentes dont Celle de Saint Maden.

Ce processus s'inscrit dans le cadre de la mise à jour de la cartographie départementales des cours d'eau.

Afin de réaliser ce complément d'inventaire des cours d'eau, des prospections terrains ont été effectuées par le technicien environnement de l'EPCI. Des réunions se sont déroulées en mairie les 17 et 24 juin 2020 en présence du maire et des agriculteurs concernés pour la présentation des résultats d'inventaire.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de valider l'inventaire des cours d'eau avec le complément arrêté et la mise à jour des cartes annexées à la présente.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

VALIDE l'inventaire des cours d'eau avec le complément arrêté et la mise à jour des données cartographiques présentées.

Plan de relance : fonds d'investissement exceptionnel pour les communes - 1^{er} appel à projets lancé par le Conseil Départemental des Côtes d'Armor (2020-09-02)

Le maire informe l'assemblée que le Président du Conseil Départemental des Côtes d'Armor par courrier du 09/07 dernier a fait part aux communes de la mise en place d'un plan de relance sous la forme d'un fonds d'investissement exceptionnel à destination des collectivités doté d'une enveloppe de 10 millions d'euros pour la période de 2020-2021. Ce plan de relance prend la forme d'un appel à projets pour des futurs travaux d'investissement, le dossier administratif était à retourner au Département au plus tard le 21 août 2020. Le montant potentiel de l'aide apportée est variable (plafond de l'aide 50 000 €/opération) :

25 % pour les opérations comprises entre 150 000 et 200 000 € HT,

30 % pour les opérations comprises entre 100 000 et 150 000 € HT,

50 % pour les opérations comprises entre 50 000 et 100 000 € HT,

80 % pour les opérations inférieures à 50 000 € HT.

Considérant le délai, le maire informe le conseil municipal qu'un dossier a été transmis au Conseil Départemental au début du mois d'août, le thématique retenue est : « *travaux à la salle polyvalente* » dont :

Mise aux normes de l'assainissement individuel, travaux de bâtiment, achat d'équipement pour la cuisine, achat de matériel numérique, défibrillateur, le tout pour un montant estimatif de 50 000 € HT.

Le maire fait savoir qu'un second appel à projets doit intervenir à l'automne 2020 et qu'il convient dès à présent de réfléchir sur les travaux d'investissement éligibles.

Après délibération, à la majorité des présents, le conseil municipal :

PREND ACTE, compte tenu du délai notifié pour la remise du dossier administratif, de la thématique retenue : *travaux à la salle polyvalente* » pour un montant estimatif de 50 000 € HT.

AUTORISE le maire à poursuivre les démarches en vue de l'obtention future de l'avantage financier dans le cadre du plan de relance tel que présenté.

Désignation des membres communaux à la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées -CLECT (1 titulaire, 1 suppléant) (2020-09-03)

Le maire donne lecture du courrier transmis par Dinan Agglomération relatif à la désignation des membres communaux appelés à siéger à Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées -CLECT : 1 titulaire, 1 suppléant.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

Vu la délibération n°2020-061 en date du 27 juillet 2020, adoptée par le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération décidant :

De créer la commission locale d'évaluation des charges transférées entre Dinan Agglomération et ses communes membres

D'attribuer un siège titulaire et un siège suppléant à chaque commune membre de l'agglomération

De fixer la date de réception des délibérations des communes procédant à la désignation de leur représentant au sein de la CLECT au 29 septembre 2020 au plus tard, par mail (assemblees@dinan-agglomeration.fr) ou au secrétariat du service des assemblées.

Considérant que la commission locale d'évaluation des charges transférées est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées,

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

DESIGNE Monsieur LECHEVESTRIER Jean-Luc en qualité de membre titulaire de la CLECT
Monsieur CHENU François en qualité de membre suppléant de la CLECT.

Réfection et mise à jour du site internet : future convention entre St Maden et la commune de Plumaudan (2020-09-04)

Le maire rappelle les anciens accords passés entre la communauté de communes du Pays de Caulnes et ses communes adhérentes pour la mise à jour du site internet : les collectivités transmettaient à la commune de Plumaudan (service cybercommune) les informations, modifications à faire paraître. La charge financière (temps de travail de l'agent chargé de ces missions) était prise en charge par l'EPCI (communauté du Pays de Caulnes, puis Dinan Agglomération à partir de 2017 date de la fusion). Madame le Maire de Plumaudan a fait savoir aux communes concernées, au printemps dernier, que Dinan Agglomération mettait fin à cette prise en charge financière, qu'elle était favorable à la poursuite de la démarche sous réserve de modalités pratiques et financières qu'il convenait d'établir avec les communes intéressées.

Une rencontre a eu lieu entre la commune et Madame NOGUES Agnès, agent de la cybercommune en juillet 2020. :

Proposition 72 €/an de site (hébergement)

30 H de travail soit 571 € de coût salarial

4 H pour la maintenance annuelle soit 76 € pour 2020.

Les mises à jour seraient réalisées par Nathalie PEDRON, adjointe. Total pour cette 1ère année 719 €.

Après délibération, à l'unanimité des votants, le conseil municipal :

VALIDE le principe de confier les missions de réfection et de mise à jour du site internet à la commune de Plumaudan (service cybercommune) ;

AUTORISE le maire à signer la convention à intervenir entre les communes de Plumaudan et de Saint Maden fixant les modalités pratiques et financières de l'accord.

Questions diverses :

2nd appel à projets du Conseil Départemental : voir pour la toiture de l'école ;

Numérotation des habitations : à revoir en novembre pour organisation remise des n° aux habitants avec pot de l'amitié ;

Chemins pédestres : réunion de travail un samedi matin pour voir ensemble le début du projet : RDV fixé le 03/10 à 9 h 30 salle des fêtes ;

Achat matériel : 1 vidéo projecteur pour salle des fêtes 1900 € HT

Saint Maden,
Le 17/09/2020

Le maire,

La secrétaire de séance

